

LA VAE POUR LES DIPLÔMES DES UNIVERSITÉS HENRI POINCARÉ (NANCY 1) ET NANCY 2

LES CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE

Tous les diplômes nationaux (hors professions réglementées) délivrés par ces universités sont accessibles par la VAE. L'offre de certifications peut être consultée sur : www.univ-nancy2.fr , www.uhp-nancy.fr

ÉTAPES - DÉMARCHE À SUIVRE :

Accueil : Le CUCES vous accueille, vous oriente et vous conseille. Voir contacts ci-dessous.

Recevabilité administrative – Pré dossier : Vous procédez à votre inscription électronique sur Lureva.

Le conseiller VAE du CUCES analyse votre dossier en vue de vérifier :

- Les conditions d'accès à la VAE
- La correspondance entre l'expérience et le contenu du diplôme souhaité

Il émet un avis de recevabilité administrative.

Recevabilité pédagogique – Dossier et/ou entretien :

Vous constituez votre dossier de recevabilité pédagogique.

Le conseiller VAE du CUCES vérifie l'ensemble du dossier et le transmet à la commission de recevabilité pédagogique.

La commission de recevabilité pédagogique étudie votre dossier.

Elle évalue les chances d'aboutissement de votre demande et émet un avis de recevabilité pédagogique favorable ou réservé avec proposition de réorientation s'il est défavorable.

Inscription au diplôme :

Vous vous inscrivez au diplôme visé et vous acquittez des droits d'inscription universitaire.

Vous contactez le CUCES pour les modalités de prise en charge financière et d'établissement de la convention.

Accompagnement – Constitution du dossier VAE :

Vous constituez votre dossier VAE avec l'appui méthodologique du conseiller VAE du CUCES et le soutien pédagogique d'un accompagnateur désigné qui vous prépare aussi à l'entretien avec le jury.

Jury de validation / Attribution totale / ou Attribution partielle et prescriptions

Vous vous entretenez avec le jury de validation.

Le jury de validation établit un rapport précisant l'étendue de la validation accordée ainsi que, en cas d'attribution partielle, la nature des connaissances et aptitudes que vous devez acquérir pour l'obtention totale du diplôme.

En cas d'attribution partielle du diplôme, le jury rédige des prescriptions et leurs modalités de réalisation (parcours de formation individualisé, production d'un mémoire, complément d'expérience professionnelle, etc..). Vous bénéficiez d'un suivi individuel de la part de l'accompagnateur désigné par le jury pendant toute la durée de la prescription.

TARIFS

- frais de dossier : 25 € au dépôt de la demande

- frais d'accompagnement : 800 € pour Nancy 2 et 900 € pour Nancy 1 (300 € à régler avant de passer en commission pédagogique et 600 € à régler avant de passer en jury VAE)

- inscription au diplôme : environ 150 €

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional, ...). Cf. fiche « [Prise en charge financière de la VAE](#) ».

CONTACTS :

Université Henri Poincaré Nancy 1 et Université Nancy 2

CUCES – Centre de Validation des Acquis

32-34, rue de Saurupt - 54005 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 68 28 04 ou 06 - Vae@cuces.u-nancy.fr

www.lureva.org (site des universités lorraines pour la VAE)